

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2008 – 21

Date : 08/04/08

Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron

Vote : Favorable à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 8 avril 2008 a étudié le **plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron pour la période 2008-2012**, établi et proposé par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, gestionnaire de la réserve et présenté par M. Laurent DOMERGUE, invité à assister à la séance.

Après avoir entendu les conclusions des rapporteurs désignés pour ce dossier,

Considérant que le plan de gestion rédigé par le gestionnaire de la réserve décrit de manière satisfaisante les habitats et les espèces présents sur le site,

Considérant que les objectifs de gestion retenus tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic et des priorités définies en termes d'habitats, et que les opérations de gestion retenues tiennent compte de ces priorités,

Le CSRPN souligne les faits suivants:

- **la population de Grand Tétrras de ce site a décliné**, suite à un retard d'application de mesures actives au départ, **et stagne** à cause de problèmes de dérangement (fréquentation), alors qu'il s'agit d'une population-clé pour le massif ;
- **la gestion forestière pose quelques problèmes**, côté lorrain essentiellement :
 - la commune de Ventron refuse d'appliquer la directive Tétrras ONF ;
 - les milieux tourbeux sont impactés par l'activité forestière, et notamment les chemins de desserte; ce problème est en voie de résolution, mais des inquiétudes demeurent (à Wintergès notamment) ;
- **l'auberge du Grand Ventron** est en vente, ce qui représente certainement un tournant dans l'histoire de la réserve, et peut-être une opportunité unique pour son devenir.

Le CSRPN recommande :

- de réaliser un suivi de l'état d'**acidification** des ruisseaux, ainsi qu'un suivi attentif de l'**état hydrique des tourbières** ;
- de poursuivre les **inventaires** (invertébrés et mycophytes notamment), par exemple par la création de placettes d'inventaire et de suivi ;
- de privilégier fortement l'aspect **quiétude** dans l'action de protection du Tétrras ;

- de saisir l'opportunité de la mise en vente de l'**auberge du Grand Ventron** pour **susciter localement un projet structurant et cohérent avec les objectifs de la réserve;**
- de rendre les **projets d'extension** de la ferme-auberge du Felsach et du GAEC Valentin compatibles avec les objectifs de la réserve.

Le CSRPN demande en outre:

- une **concertation urgente avec la commune de Ventron** sur la gestion forestière de la forêt communale pour l'application des mesures ZPS ;
- la **limitation de la circulation** des véhicules motorisés tout particulièrement durant la période sensible, l'encadrement des manifestations populaires existantes, ainsi que l'absence de toute nouvelle manifestation (ou activité) organisée sur le territoire de la réserve ;
- une **stricte application des plans de chasse** pour limiter la pression des grands herbivores sur la flore (myrtille en particulier), l'application de mode de chasse les moins dérangeants possibles à définir en concertation avec les chasseurs, l'arrêt impératif de tout procédé qui concentre la présence de grand gibier (pierre à sel, agrainage,...) ;
- la **poursuite active du travail de communication**, afin que la population locale (côté lorrain surtout) s'approprie la réserve et les mesures de gestion qu'elle induit.

Sous réserve de la prise en compte des recommandations ci-dessus, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

